

RÈGLES FEDCMB

A) DESCRIPTION

DATE ET LIEU

La 25ème édition du Festival Européen du Court Métrage de Bordeaux aura lieu du 24 au 25 mars 2022. Les soirées de projection se dérouleront au cinéma UGC Ciné-Cité Bordeaux. Les dates sont susceptibles de changer.

Par ailleurs, les court-métrages seront disponibles sur la plateforme CinéCapsule, une plateforme de diffusion de Festivals, pendant huit jours, du 28 mars au 4 avril 2022 afin de pouvoir être visionnés partout en France. Ces diffusions sont soumises aux conditions de la plateforme CinéCapsule. Les dates sont susceptibles de changer.

OBJECTIFS

Le Festival Européen du Court Métrage a pour but de promouvoir un format cinématographique peu connu auprès du public de la région Nouvelle-Aquitaine. Il facilite l'accès au 7ème art à un large public de tout âge. Il favorise également la découverte de réalisateurs talentueux venant de toute l'Europe. Il permet une certaine reconnaissance des œuvres d'amateurs comme de professionnels, portée par le jury du festival.

B) RÈGLEMENT

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au festival est ouverte à tous les courts-métrages produits ou coproduits en Europe et réalisés après le 1er janvier 2021.

Le nombre de films est restreint à un film par candidature. Un film ayant été sélectionné pour les éditions précédentes du festival ne peut pas participer de nouveau à la sélection.

Le film doit avoir une durée comprise entre 5 et 25 minutes, générique compris. Nous n'acceptons pas de documentaire.

Le support de projection accepté est uniquement le format DCP. Les courts-métrages sélectionnés recevront un mois à l'avance un mail leur indiquant la confirmation de leur sélection et seront invités à préparer une copie format DCP à envoyer au plus vite. Si jamais le candidat sélectionné n'est pas en capacité de nous transmettre un DCP, nous disposons d'un laboratoire de conversion DCP et nous pouvons faire des devis pour les candidats. Ces derniers auront une semaine pour donner une réponse (quant à leur présence au festival et leur capacité à produire un DCP ou non) entre le 18 et le 25 février 2022. La date est susceptible de changer mais nous vous communiquerons toute information si besoin.

Toutes les œuvres admissibles devront de préférence être francophones, sinon sous-titrées en français ou en anglais.

Aucun thème n'a été retenu pour les catégories fiction et animation, ainsi cela ne peut pas non plus remettre en cause l'admissibilité d'une œuvre. Le court-métrage doit-être une fiction ou une animation. Nous n'acceptons pas de documentaire. Le film doit avoir une durée comprise entre 5 et 25 minutes, générique compris.

Le court-métrage doit être une création originale et personnelle. Il ne peut en aucun cas contenir des images d'archives ou des extraits d'autres œuvres cinématographiques et audiovisuelles, excepté les œuvres tombées dans le domaine public ou si le candidat détient la jouissance pleine et entière des droits d'exploitation de ces œuvres.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

PARTICIPANTS

La participation au festival est ouverte à toute personne physique ou morale européenne, amateur ou professionnelle.

Les organisateurs et les membres du jury ne peuvent pas concourir.

CONDITION FINANCIÈRE

L'inscription au festival est gratuite.

DATES ET DOCUMENTS NÉCESSAIRES

Les inscriptions pour le festival sont ouvertes à partir du 15 août 2021 jusqu'au 24 janvier 2022 inclus.

Le DCP du court-métrage devra porter le nom du réalisateur, l'année de réalisation du film, son titre, sa durée et, le cas échéant, le nom de la société de production.

La fiche d'inscription et le règlement peuvent être téléchargés sur le site de l'association "Extérieur Nuit" : <https://festivalcourtmetragebordeaux.com/> . Une filmographie devra être jointe.

La candidature est à adresser à :

Festival Européen du Court-Métrage de Bordeaux
Association Extérieur Nuit
680 cours de la Libération
33405 TALENCE CEDEX
France

(préciser "Valeur non commerciale - usage culturel" sur l'envoi)

L'organisation du festival se réserve le droit de refuser tout dossier incomplet.

L'inscription au festival vaut acceptation de la diffusion du court-métrage sur la plateforme CinéCapsule selon les conditions applicables à cette plateforme.

SÉLECTION ET PROGRAMMATION

SÉLECTION

Tous les films soumis à la sélection seront visionnés par les membres de l'association cinéphile "Extérieur Nuit", organisateur du festival, qui établiront une présélection de plusieurs dizaines de films dans les différentes catégories dont la fiction et l'animation (le nombre dépendra de la durée des films sélectionnées). Les critères de sélection sont à l'appréciation des membres de l'association. Toutefois, la qualité et l'originalité scénaristique, technique et esthétique de l'œuvre audiovisuelle seront valorisées. Les candidats seront informés par courrier électronique de la décision relative à leur œuvre. Cette décision ne pourra faire l'objet d'aucun recours. Les DCP des films retenus pour la sélection sont gardés dans les archives de l'association "Extérieur Nuit".

Cette présélection sera ensuite soumise aux jurys siégeant au festival, et/ou projetée lors des séances spéciales.

Les films seront projetés sur deux jours, lors de la compétition mais aussi lors des séances spéciales jeunes et seniors le matin et l'après-midi. L'organisateur du festival détermine

l'ordre et les dates de projection de chaque film sélectionné. Ces choix ne pourront faire l'objet d'aucune contestation. Sur CinéCapsule, tous les courts-métrages seront disponibles durant huit jours et classés par compétition. Les primés seront mis en avant. L'organisateur du festival détermine l'ordre de chaque film sélectionné. Ces choix ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

Les œuvres, une fois inscrites à la sélection, ne peuvent en être retirées.

JURY ET PRIX DU FESTIVAL

Les prix sont attribués aux réalisateurs afin de les accompagner dans leur démarche artistique et de récompenser les meilleures œuvres diffusées. Les réalisateurs s'engagent donc à être présents ou du moins à se faire représenter lors de la remise des prix.

Exceptionnellement, une mention spéciale pourra être attribuée à un court-métrage.

La soirée de remise des prix aura lieu le dernier soir à l'UGC Ciné-Cité de Bordeaux.

RESPONSABILITÉ

RESPONSABILITÉ DES PARTICIPANTS

La remise des copies et leur restitution sont faites aux risques exclusifs des participants qui souscrivent toute assurance contre la perte, le vol ou les dommages.

Du seul fait de leur participation, les participants garantissent aux organisateurs et au jury de tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne notamment les droits relatifs à la propriété des contenus audio et vidéo utilisés, les droits à l'image des personnes présentes dans leur film.

Chaque participant s'engage donc à être pleinement titulaire des droits relatifs notamment à la musique, aux sons et aux images utilisés pour la réalisation de son court-métrage ainsi qu'à dédommager qui de droit pour l'utilisation du matériel sonore ou visuel qui ne serait pas libre de droit. Les participants doivent notamment être en mesure de fournir si nécessaire les contrats de cession de droit des personnes apparaissant dans leurs films, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATRICE

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés aux copies des films donnés. L'organisateur ne saurait être rendu responsable des retards et des pertes lors de l'envoi du fait des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait de tiers.

FORCE MAJEURE

La responsabilité des organisateurs ne saurait être mise en cause, si, pour un cas de force majeure ou une raison indépendante de leur volonté, le concours devait être modifié ou annulé.

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent la possibilité de prolonger la période de participation ou de modifier la date de sélection.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Des ajouts ou des modifications à ce règlement pourront être effectués et ce, jusqu'à 7 jours avant la date limite de remise des dossiers. Ces ajouts et modifications seront accessibles sur le site officiel du concours <http://festivalcourtmetragebordeaux.com/>. Les ajouts et modifications feront intégralement partie du règlement. Les participants inscrits au préalable recevront un mail pour les informer des changements opérés.

PROMOTION

Le festival est en droit d'autoriser la reproduction et la représentation de tous les extraits de films choisis (moins de trois minutes), de tous documents, photographies des réalisateurs,

dans les publications du Festival (site Internet et les réseaux sociaux inclus), dans la presse ou sur les antennes de télévision dans le cadre de la promotion du festival.

LITIGES et ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Les participants s'engagent sur l'honneur sur l'exactitude des renseignements communiqués au 25ème Festival Européen du Court Métrage de Bordeaux.

La participation à la 25ème édition du Festival Européen du Court-Métrage implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement et aux décisions relatives à l'évènement, qui seront définitives et exécutoires. Le présent règlement s'applique à l'ensemble du Festival.

Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

En cas de différends ou de litiges concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement, les participants s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action en justice. En cas d'échec de toute tentative de résolution amiable, tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation de ce règlement sera de la compétence exclusive du Tribunal Judiciaire de Bordeaux. En cas de litige, seule la version française du présent règlement fera foi.

C) PRIX

Les prix sont attribués aux réalisateurs afin de les accompagner dans leur démarche artistique et de récompenser les meilleures œuvres diffusées. Les réalisateurs s'engagent donc à être présents ou du moins à se faire représenter lors de la remise des prix.

Le jury professionnel est composé de trois personnes dont la profession est relative au cinéma : réalisateurs, techniciens, acteurs... Il remet un prix dans la sélection fiction et un prix dans la sélection animation.

Le jury étudiant est composé de trois personnes étudiants, dont les études sont relatives au cinéma. Il remet un prix dans la sélection fiction et un prix dans la sélection animation.

Le jury Senscritique est composé de trois personnes représentant le média SensCritique. Il remet un prix dans la sélection fiction et un prix dans la sélection animation.

Le jury France 3 est composé d'une journaliste de France 3 Nouvelle-Aquitaine. Il remet un prix dans la sélection Aquitaine.

Le public vote une fois par soirée, grâce à des bulletins de vote distribués après les projections.

Exceptionnellement, une mention spéciale pourra être attribuée à un court-métrage.

RULES

A) DESCRIPTION

DATE AND LOCATION

The 25th edition of the European Short Film Festival of Bordeaux will take place from March 24th to 25th 2022. The projection nights will take place at the UGC Ciné-Cité cinema in Bordeaux. Dates are likely to change.

Additionally, the short films will be available during eight days, from March 28th to April 4th on the platform CinéCapsule, which is an online broadcasting platform for Festivals, available for about a week everywhere in France. These broadcasts are subject to the conditions of the CinéCapsule platform. Dates are likely to change.

GOALS

The European Short Film Festival of Bordeaux aims to promote the short film format to the Région Aquitaine's audience. It facilitates the access to cinema for a large public, from all ages. It also supports the discovery of talented directors coming from all over Europe. It's a way for the filmmakers to be appreciated by a jury, no matter if they are mere enthusiasts or professionals.

B) RULES

CONDITIONS OF PARTICIPATION

Participation to the festival is open to every short film produced or co-produced in Europe and directed after January the 1st, 2021.

One movie will be accepted per candidate. A short film that has already been selected for former sessions of the festival cannot be selected once again.

The short film shall last between 5 and 25 minutes, credits included. We don't accept documentaries.

We will only accept a DCP format for the selected shorts. One month prior to the festival, the selected short films will receive an email indicating the confirmation and a DCP copy will be requested.

This means that the candidate has to be aware of the possibility to prepare a DCP format copy of the short as soon as possible. If the selected contestant is not able to send us a DCP, we have a DCP conversion laboratory available and we can provide quotes for candidates. They will have a week to send us an answer (whether they will be attending the festival and will be able to produce a DCP or not) between February 18th and February 25th of 2021. The date is likely to change but we will give you any new information if needed.

Every film will preferably be in French spoken language, otherwise subtitled in French or in English.

No theme has been chosen for the "animation" and "fiction" categories, so it can't reconsider its eligibility. The short film must be a fiction or animation piece. We don't accept documentaries. The short shall last between 5 and 25 minutes.

The short film has to be an original and personal creation. It cannot, in any case, contain any archival footage, or extract from another film or TV broadcasting, unless the contestant has legal rights to use those works.

TERMS OF ENROLMENT

PARTICIPANTS

The participation is open to every European person, physical or legal entity, amateur or professional.

Organizers and jury members are not authorized to contest.

FINANCIAL CONDITION

Registration for the festival is free.

DEADLINES AND NECESSARY DOCUMENTS

Registration is open from August, 15th 2021 until January, 24th 2022.

The DCP of the short film will have to have the name of the director, the year of realization, the title, the time and, if necessary, the name of the production company.

The signup form and the regulation of the selection can be downloaded on the website of the association "Extérieur Nuit" that organizes the festival:
<https://festivalcourtmetragebordeaux.com/>. A filmography will be requested.

Application form is to be sent to:

Festival Européen du Court-Métrage de Bordeaux
Association Extérieur Nuit
680 cours de la Libération
33405 TALENCE CEDEX
France

(Define "Valeur non commerciale - usage culturel" on the delivery).

Registration for the festival implies acceptance of the screening of the short film on the CinéCapsule platform according to the conditions applicable to this platform.

SELECTION AND PROGRAM

SELECTION

All the movies that will be submitted to the selection will be watched by members of the association Extérieur Nuit who organise the festival. The association will come up with a first selection of a few dozen of movies in the different categories, including fiction and animation. (the number depending on the duration of the movies). The criteria are decided by those members. Yet, the scenaristic, technical and aesthetic quality of the short film will be valued. If their short film happens to be selected, the applicants will be informed of the decision of the association through email.

These choices will be final and will not be reconsidered in any case. The DCPs of the selected films are kept for archives of the association "Extérieur Nuit".

The selected films will be submitted to the juries and/or shown during special screenings.

Films will be screened for two days, during the 'competition' but also special screenings for young people and elderly in the morning and the afternoon of the aforementioned days.

The direction of the festival sets the order and the time of the screenings of every selected film. These choices will be final and will not be reconsidered in any case.

On Cinécapsule, all the short films will be available during eight days, from March 28th to April 4th and sorted by competition. The award-winning films will be highlighted. These choices will be final and will not be reconsidered in any case.

Once selected, a short film cannot be withdrawn from the selection.

JURY AND AWARDS

Prizes will be given to the directors in order to help them through their artistic approach. The juries will reward the best short films of the screened selection. Thus, the directors must be present or have someone to be present for them when the prizes will be given. Exceptionally, another prize and a special mention can be attributed to a short-film. The award ceremony night will take place on the evening of the last day at the UGC Ciné-Cité cinema of Bordeaux.

RESPONSIBILITY

RESPONSIBILITY OF THE PARTICIPANTS

The delivery of copies and their return are at the sole risk of the participants who purchase insurance against loss, theft or damage.

Applicants are entirely responsible for their work: image, soundtrack and sound effects. The applicant commits oneself to own fully the images, soundtrack and sound effects used for the direction of their short film, or to compensate the beneficiary for every use of sound or image which would not be copyright-free.

Participants must respect the protection of individuals' images and they must be able to provide the direction of the festival with a signed contract for transfer of image copyright with every individual which appears in their short film(s), and a written parental consent for the cession of rights of their children, if needed.

RESPONSIBILITY OF THE ORGANIZERS

Organizers disclaim all responsibility in case of robbery, loss or any damages made to the copies of the short films.

Organizers cannot be held responsible of any delay and loss because of postal services, delivery companies, their disappearance resulting from a fortuitous situation, a case of force majeure or because of a third party.

FORCE MAJEURE

The responsibility of organizers cannot be challenged if, in a case of force majeure or any reason against their wishes, the festival had to be modified or cancelled.

In case of force majeure, organizers reserve the right to extend the period of participation or modify the dates of selection.

MODIFICATION OF THE REGULATION

Additions or modifications to this regulation can be made until seven days before the deadline for handing in the registration file. Those additions or modifications are accessible on the festival official website: <http://festivalcourtmetragebordeaux.com/>. Additions or modifications are fully part of the regulation. Registered contestants will receive an email to inform them of any changes.

PROMOTION

The organizers of the festival have the right to authorize reproduction and screening of all the chosen film extracts (less than three minutes) in the festival publication (including the website, social networks, radio, press and television).

LITIGATION AND ACCEPTANCE OF THE REGULATION

The participants commit themselves on their honor that all the information they gave for the 25th European Short Film Festival of Bordeaux are exact.

The participation to the festival implies full agreement to the regulations and decisions concerning every aspect of the competition, which will be definitive and executory. This

regulations apply to the entire festival. The non-compliance to the regulation will bring the cancellation of the registration.

In case of disagreement or contestation about the interpretation or the application of this regulation, the participants commit themselves to look for an out of court amicable agreement with the direction of the festival before any appeal to the court. The direction of the festival has the right to make some eventual dispensations in order to solve unexpected problems. In case it does not solve everything, the French text of the present regulation will become the law and the litigation will be under the exclusive responsibility of the Tribunal Judiciaire of Bordeaux.

C) Prizes

Prizes will be given to the directors in order to help them through their artistic approach. They will reward the best short films of the screened selection. Thus, the directors must be present or have someone to be present for them when the prizes will be given.

9 prizes will be given in total, all selection/ competition taken together, and by 5 juries:

The Professional jury is made of three persons whose profession is linked to the movie industry: directors, technicians, actors... They award a prize in the fiction and animation selections.

The Student jury is composed of three persons whose studies are linked to the cinema. They award a prize in the fiction and animation selections.

The SensCritique Jury is composed of three persons representing the media SensCritique. They award a prize in the fiction and animation selections.

The France 3 jury is composed of journalists from France 3 Nouvelle-Aquitaine. They award a prize in the Aquitaine selection.

The Public can vote once per night, thanks to ballot papers distributed after the projections. Exceptionally, another prize and a special mention can be attributed to a short-film.